



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes**

Communiqué de presse

Travaux entre le carrefour de Redondette et l'aire événementielle

RN 122 – Déviation de Sansac de Marmiesse et raccordement au contournement sud d'Aurillac

À partir du 26 février 2024

La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) vous informe que dans la continuité de travaux des chaussées du nouveau pont sur la Jordanne à Redondette réalisé fin 2023, des travaux de renouvellement de l'étanchéité et des chaussées du pont existant vont commencer.

Les travaux, confiés aux entreprises Matières et Eurovia, sont programmés sur 4 semaines à partir du lundi 26 février 2024.

Durant cette période, la RN 122 sera mise en sens unique entre le carrefour du centre nautique et le carrefour de Redondette dans le sens Clermont-Ferrand – Figeac.

Entre les carrefours du centre nautique et Henri Tricot, la RN 122 reste ouverte à la circulation dans les deux sens.

Le trafic en provenance de Figeac ou de Rodez en direction de Clermont-Ferrand sera dévié sur l'ancienne RN 122 depuis le carrefour de La Poudrière.

La période de travaux est indiquée à titre prévisionnel et reste susceptible d'adaptations en fonction des conditions météorologiques et des aléas de chantier.

Les usagers sont invités à la plus grande prudence aux abords de la zone de travaux pour leur propre sécurité comme pour celle des personnels œuvrant sur le chantier.

La DREAL remercie les riverains et les usagers de leur compréhension.

Pour plus de renseignements :

- Numéro vert : 0805 38 38 45 (appel gratuit depuis un poste fixe)
- Site internet : www.rn122-sansac-aurillac.fr